

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 2 mai 2019 à 18 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire
Monsieur Patrice Deneault, poste no. 1 Monsieur Martin Émond, poste no. 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3 Madame Nancy Sorel, poste no. 4
Madame Nicole Paquette, poste no 6

Est absent :
Madame Angie Gendron, poste no. 5

Est également présent : Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire — trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 35, le maire Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.

1.1. Présence des membres

2 Adoption de l'ordre du jour

2019-05-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 9 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec les modifications suivantes :

- Report le point 2- Mandat d'un contrat de service professionnel pour l'opération des infrastructures de traitements d'eau potable et d'eaux usées.

ADOPTÉE

2019-05-117

DÉPÔT DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT 2019 -0184 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 219 800.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

Les membres du conseil constatent et reconnaissent le dépôt du registre référendaire déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier du certificat émis à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2019 -0184, tenue le 23 avril 2019.

Aucune demande de tenue d'un scrutin référendaire n'ayant été déposée, ce règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

2019-05-118

ACHAT DE LA RÉTROCAVEUSE À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a rédigé un appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions le 16 avril 2019 a donné les résultats suivants :

- NORTRAX John Deere 138 719.06 \$ plus taxes applicables
- LONGUS RIVE-SUD Case 127 500.00\$ plus taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie le contrat d'achat à l'entreprise LANGUS RIVE-SUD concernant la rétrocaveuse au montant de cent vingt-sept mille cinq cents dollars (127 500.00\$) plus taxes applicables ;

QUE la livraison soit effectuée au garage municipal au 82, route 202, Lacolle ;

ADOPTÉE

2019-05-119

MODIFICATION DU CONTRAT POUR TRAVAUX DE POMPAGE, DÉSHYDRATATION, TRANSPORT ET DISPOSITION DE BOUES ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, autorise la compagnie Terrapure Environnement à entreprendre les travaux de soutirage et déshydratation des boues de l'étang no. 1 de la station d'épuration des eaux usées en référence à la résolution 2019-04-104 à la suite du recalcul des boues.

ADOPTÉE

2019-05-120

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS/ÉTUDIANTS PÉRIODE ESTIVALE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise l'embauche de monsieur Bradley Conroy-Lequin aux travaux publics, pour la période du 2 mai au 23 août 2019 :

QUE monsieur Conroy-Lequin soit autorisé à travailler jusqu'à un maximum de 40 heures par semaine, du lundi au vendredi inclusivement, jusqu'à la reprise des classes, au tarif horaire de 15.29 \$, pour un maximum de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

2019-05-121

RÉSOLUTION APPROUVANT L'OFFRE DE PROPOSITION POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS ;

ATTENDU QUE lors de la négociation de la présente convention collective, les parties se sont attendu pour mettre en place un régime d'assurance collective incluant un régime d'assurance salaire ;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Clotilde et de Lacolle se sont unies, afin de conclure une entente pour constituer un groupe en matière d'assurances collectives ;

ATTENDU QUE le groupe est constitué pour une période d'une année, année qui sera en vigueur dès la date d'adhésion ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'assurance collective reçue par l'entreprise La Capitale, assureur de l'administration publique.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Le rinçage de l'eau potable est d'une durée d'un mois, pourquoi?
- Quels travaux la rétrocaveuse effectuera?
- Avez-vous calculé l'achat de la rétrocaveuse versus les sous-traitants?

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 10 juin 2019

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier